Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210102661-20250311-2025D014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025 Publication: 26/03/2025

DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU 11 MARS 2025

Délibération n° 014 - 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal: 26/02/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER –- Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON (à partir de 18 h 35) - Bertrand BREVET - Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN - Marie-Noëlle PRUDENT - Ludovic VINCENT.

Membres excusés avec un pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christelle PERROUD) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX jusqu'à 18 h 35) - Mathilde VERNET (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN)

Membre absent: Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 14 Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre absent: 2

Secrétaire de séance : Christophe DESMARIS

OBJET: ADHESION 2022/2024 AU SERVICE ECONOME DE FLUX MUTUALISE PROPOSE PAR GRAND BOURG **AGGLOMERATION**

Rapporteur: Bertrand BREVET

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que le conseil municipal a décidé de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Il expose que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier du service « Econome de flux » pour les bâtiments communaux, à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il propose l'adhésion de la Commune de Montrevel-en-Bresse. La participation de la commune sera à hauteur de 0,56 €/hab/an. Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1er janvier 2025.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. La charte « Économe de flux » en annexe définit les modalités de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE:

- D'adhérer à ce service d'Économe de flux pour une durée de 2 ans (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026),
- De désigner Monsieur Bertrand BREVET comme « élu référent »
- De désigner Monsieur Fabrice PONCET comme « agent technique référent » ;
- De désigner Madame Charline BOUILLOUD comme « agent administratif référent » ;
- De participer à hauteur de 0.56 € par habitant et par an ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux », annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits. ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BREVET

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification. Le secrétaire de séance

Christophe DESMARIS